

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

du 17 avril 2023

Présents : CLEMENT Guillaume ; BERTIN Monique ; FERGEAU Paquita ; BROTTIER Arnaud ; FRANCOIS Jean-Pierre ; ALBERT Adeline ; BORDIER Renaud ; DOLIN Anne ; GALLARD David ; NEVEU Linda, PAITRAULT Magali

Absents et Excusés : PAILLAT Catherine ; FICHET Stéphane

Secrétaire de séance : FRANCOIS Jean-Pierre

Date de la convocation : 12 avril 2023

Ordre du jour :

1. *Intervention de représentants de l'ESPT*
2. *Délibération approbation procès-verbal de la séance du 27 mars 2023*
3. *Délibération avis enquête publique schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin du Thouet (document joint pour lecture préalable)*
4. *Délibération fonds d'amorçage 2022-2023 lié à la mise en application de la réforme des rythmes scolaires*
5. *Délibération sur la régularisation du 1641 (compte d'emprunt)*
6. *Présentation projet « API supérettes »*
7. *Choix Bureau d'Etudes projet de requalification du cimetière.*
8. *Compte rendu des différentes commissions*
9. *Questions diverses*

1 – Intervention de représentants de l'ESPT

Mr DECOU Pascal, Président et Mr GOULET Mathieu, membre de l'Entente Sportive Pays Thénezéen ont fait une présentation de leur association. Ils souhaitent apporter un complément d'information concernant une demande de subvention complémentaire annuelle pour maintenir un poste de travail à mi-temps pour encadrer les jeunes et ainsi assurer la pérennité du club de football. Le conseil municipal est à l'écoute de ce projet et propose une présentation de l'association dans les écoles, de renouer la communication avec l'association Familles Rurales et de revoir le prix des licences. La décision sur la demande de subvention complémentaire sera prise lors de la prochaine séance de conseil municipal.

2 - Délibération approbation procès-verbal de la séance du 27 mars 2023

Reporté

3 - Délibération avis enquête publique schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin du Thouet

Monsieur le Maire de LA FERRIERE EN PARTHENAY

Considérant l'arrêté inter-préfectoral en date du 8 février 2023 relatif à une enquête publique ouverte du 20 mars au 20 avril 2023 pour le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin du Thouet.

Considérant que notre commune est concernée par ce projet et qu'il y a lieu d'apporter un avis sur ce dossier.

Après avoir pris connaissance des différents documents transmis et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité a émis un avis favorable à ce projet.

4 - Délibération fonds d'amorçage 2022-2023 lié à la mise en application de la réforme des rythmes scolaires

Vu la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole Roger CHAUSSEAU, et notamment son article 47 qui instaure un fond d'amorçage en faveur des Communes ayant choisi de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013.

Considérant que la commune de la Ferrière en Parthenay a délibéré pour le transfert de la compétence scolaire à la communauté de communes de Parthenay-Gâtine, à compter de l'année 2014.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à reverser le fonds d'amorçage d'un montant de 3 266.67 € (acompte et solde) à la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine au titre de l'année 2022-2023 et à signer les documents relatifs à ce dossier.

5 - Délibération sur la régularisation du 1641 (compte d'emprunt)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'analyse du compte 1641 (emprunt) au 31 décembre 2022 fait apparaître un écart de 1 389.35 € et que cette anomalie correspond à des mandatements à tort à l'imputation 66111 afin de comptabiliser des remboursements de capital d'emprunt.

Il convient de régulariser la situation par opération d'ordre non budgétaire comme suit : le compte 1641 sera débité de 1 389.35 € et le compte 1068 crédité de la même somme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le comptable du SGC de St Maixent l'Ecole à régulariser en portant la somme de 1 389.35 € au crédit du compte de réserve 1068 par le débit du compte 1641.

6 - Présentation projet « API supérettes »

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1311-5 à L.1311-7 ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.2122-1-4 ;

Monsieur le Maire rappelle que la commune de LA FERRIERE EN PARTHENAY a été sollicitée par la société API DISTRIBUTION SAS afin que cette dernière installe sur le territoire de la commune une supérette.

Le projet consiste dans la mise en place d'une supérette autonome, ouverte sept jours sur sept et disposant des produits de consommation les plus courants, produits alimentaires frais, surgelés, ambiants, hygiène et droguerie, ainsi que d'une sélection de produits locaux.

La société API DISTRIBUTION SAS, par son concept innovant de distribution alimentaire, apporte un nouveau type de service dans les communes qui en sont, pour l'instant, dépourvues. Elle se spécialise dans les services au monde rural.

La société API DISTRIBUTION SAS a demandé à la commune d'occuper une dépendance de son domaine public afin d'implanter ses installations consistant dans la mise en place de bâtiments modulaires.

Au vu du projet tel que présenté et du projet de convention, le conseil municipal émet un avis favorable à ce projet d'implantation. Il souhaite proposer à l'entreprise un emplacement au jardin public aux abords de la route nationale et valide le lancement de la procédure administrative (publication de l'avis à concurrence...).

7 - Choix Bureau d'Etudes projet de requalification du cimetière

Vu la délibération en date du 16 septembre 2015 concernant le lancement de la procédure de reprise de concessions abandonnées dans le cimetière.

Vu la délibération du 13 décembre 2021 concernant le lancement de l'opération d'exhumation et reprise de terrains.

Considérant que la procédure de reprise de concessions en état d'abandon arrive à son terme.

Vu le conventionnement d'accompagnement au projet de requalification du cimetière communal avec le CAUE avec le lancement de consultation pour la désignation d'un bureau d'études.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'à l'issue des candidatures reçues en mairie, il y a lieu de procéder au choix du bureau d'études.

Après rencontre des candidats, étude des 2 propositions et après en avoir délibéré, le conseil municipal a retenu le bureau d'études AREA CANOPEE de Bressuire pour un montant global de 21 000 € H.T. afin d'effectuer les missions suivantes :

- Tranche ferme : Prise de connaissance, esquisse avant-projet, calage technique.
- Tranche optionnelle n°1 : Consultation d'entreprises, suivi chantier, réception travaux.
- Tranche optionnelle n°2 : Soutien technique aux agents pour travaux en régie.
- Tranche optionnelle n°3 : Communication sur le projet.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

8 - Compte rendu des différentes commissions

Personnel :

Départ en retraite de Didier BERNARD - Pot de départ le vendredi 28 avril à 17h – Cadeau à

définir

Possible emploi en « contractuel » en CDD à « temps partiel » en attendant l'arrivée des nouveaux agents (conditions à étudier).

Offres d'emploi : annonces diffusées le 06 avril 2023 - date d'échéance le 04 mai 2023

A ce jour, candidatures reçues : agent de maîtrise : 1 - agent polyvalent : 4

Il a été proposé de voir avec les communes voisines si des agents polyvalents à temps non complet souhaiteraient compléter leur temps de travail sur notre collectivité durant cette période temporaire liée au recrutement.

Projets :

Plateau sportif :

L'implantation prévisionnelle a été effectuée le 11 avril

La haie de thuyas a été arrachée le 13 avril

Début du terrassement prévu par MRy le 09 mai

Par rapport au projet initial d'implantation, des rochers d'escalade ont été déplacés, 2 agrès sportifs supprimés afin d'installer un tobogan de talus pour les petits

L'inauguration de cet espace pourrait être envisagé le 13 juillet (programme à étudier)

Antenne relai Free :

La visite sur site pour définir l'implantation précise a eu lieu le 5 avril.

Suite au dernier conseil municipal, les discussions sur la convention se sont poursuivies et ont permis d'améliorer les conditions pour la commune à savoir :

- Versement redevance : 100% en janvier de chaque année.
- Montant redevance FREE : 3000 €/an
- Montant redevance si nouvel opérateur sur pylône : 1500 €/an
- Indexation annuelle : Fixe de +2%/an

Cœur de bourg :

La proposition d'achat de la maison située Vieille Place a été acceptée par le vendeur et la banque pour la levée d'hypothèque qui grevait le bien.

Suivant de nouvelles dispositions de l'EPF, une délibération sera nécessaire à prendre au prochain conseil municipal pour formuler l'accord de notre collectivité.

Maison d'Assistantes Maternelles :

La rénovation de la toiture partie ardoise est terminée.

La 1^{ère} réunion avec le maître d'œuvre a eu lieu le 12 avril.

Bâtiments :

Départ des locataires au 3, Route de la Forêt le 02 mai et au 1bis, rue de la Mairie le 07 juillet.

Voirie :

La DIRCO a procédé au déplacement de la limite d'agglomération côté Poitiers comme décidé conjointement.

Etude de devis des points à temps automatique : 3 propositions. Ets COLAS retenu (1 040 € HT la tonne). 10 tonnes seront nécessaires.

Jeunesse :

Le dispositif « Argent de poche » a débuté ce matin pour les vacances de Pâques avec 4 jeunes.

Social :

Vu la demande des habitants concernant la mise en place d'un service de transports solidaire sur le territoire.

Vu la rencontre avec un représentant de l'association CIF-SP (association reconnue d'intérêt général) pour le développement du lien entre les âges.

Considérant l'utilité de cette action sur notre commune. Le Conseil Municipal est favorable pour une adhésion à l'association CIF-SP moyennant une cotisation de 30€ annuel pour bénéficier du dispositif « transport solidaire » et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Animation :

Il est envisagé une réunion publique pour donner l'info sur les projets : de Supérette API,

Transport solidaire Cif-Sp, Cabane à partage Familles rurales. Une date sera arrêtée en fonction de la disponibilité de chaque organisme (proposition entre le 12 et 16 juin prochain).

Cérémonie du 8 mai : heure à définir avec l'UNC.

Cérémonie du 24 juin, remise du drapeau « soldat de France » à 10h.

Proposition réunion (Discussion décors printemps/été + feu d'artifice) jeudi 27 avril à 19h.

Ornements liturgiques : Les communes avaient transmis les ornements liturgiques qu'elles souhaitent au Conseil départemental il y a une vingtaine d'années en vue d'aménager un lieu de présentation. Le Conseil départemental n'envisage plus ce projet et a souhaité la restitution aux communes. Une aube a été conservée comme patrimoine national et est exposée à l'abbaye de Celles-sur-Belle. Il conviendra de stocker dans de bonnes conditions ces ornements pour en assurer la conservation.

9 - Questions diverses

Agenda

22 avril à 9h15, Balade de Sauver les Galizières à La Peyratte

22 avril à 13h30, Tournoi de tennis de table à la salle multisports

24 avril à 14h, Signature du partenariat France Alzheimer

26 avril à 18h30, Inauguration des nouveaux vestiaires du centre de secours de Thénézay

28 avril à 19h30, Assemblée générale de Familles rurales à Thénézay

28 avril à 20h30, Assemblée générale du théâtre à la salle des fêtes

30 avril à 11h15, Cérémonie commémoration souvenir de la déportation à La Peyratte

14 mai, Vide greniers

Prochain Conseil municipal : 15 mai

Fin de séance à 23h30

Le Maire,

Le secrétaire de séance,